

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 22 novembre 2018 à 19 h à l'hôtel de ville situé au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 19 h 10, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère

Ordre du jour

- 1- Approbation du projet de lotissement visant la subdivision des lots numéros 1 920 309 et 4 940 769
- 2- Gestion du personnel au Service de la Sécurité incendie
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance spéciale

No 6549-11-18
Approbation
du projet de
lotissement
visant la
subdivision des
lots numéros
1 920 309 et
4 940 769

Attendu qu'en vertu de l'article 61 du règlement de lotissement 1002, tout projet de lotissement de cinq (5) lots et plus doit être acheminé au Service de l'Urbanisme qui en examine la conformité et qui transmet par la suite le dossier au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Attendu que l'entreprise 9384-3712 Québec inc. a présenté à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs un projet de lotissement visant la subdivision des lots numéros 1 920 309 et 4 940 769 afin de créer les lots numéros 6 285 209 à 6 285 217 et 6 285 261;

Attendu que le CCU lors de sa séance régulière du 19 novembre 2018 a recommandé l'acceptation du plan projet de lotissement tel que présenté par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 25 octobre 2018, dossier numéro 303147, sous le numéro 3521 de ses minutes;

Attendu que la contribution de dix pour cent (10 %) au fonds de parcs et terrains de jeux sera prise entièrement en terrain;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter le plan projet de lotissement présenté par l'entreprise 9384-3712 Québec inc. pour les lots ci-dessus identifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6550-11-18
Gestion du
personnel au
Service de la
Sécurité incendie

Attendu que le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie désire procéder à une réorganisation du Service de la Sécurité incendie;

Attendu que les membres du Comité des ressources humaines entérinent la recommandation du directeur;

Attendu que le directeur de la Sécurité publique et incendie devra nommer un lieutenant par intérim dans l'attente du processus de nomination d'un nouveau lieutenant de l'équipe 81;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur de la Sécurité publique et incendie à procéder à la réorganisation du Service de la Sécurité incendie en rétrogradant le lieutenant Jacques Bélanger à titre de pompier, et ce, en date du 1^{er} décembre 2018, et de nommer un lieutenant par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période
de questions

Les élus répondent aux questions des citoyens présents.

Levée de la
séance

La séance extraordinaire prend fin à 19 h 15.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Larouche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.